

BONNE ANNEE ET MEILLEURS VŒUX 2023 !

Madame, Monsieur,

L'année 2022 a été marquée par un retour à la vie normale. Mais déjà de gros nuages se sont amoncelés autour de nous, guerre aux portes de l'Europe, explosion du prix de l'énergie, climat social dégradé...

Malgré cela, les élus communaux et les associations ont continué à œuvrer pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Travaux d'assainissement et d'eau potable, enfouissement de nos réseaux électriques, télécom et fibre, programme pluriannuel de goudronnage et commencement des travaux d'aménagement de la zone de loisirs du Béal.

Fidèles à nos engagements, c'est sans augmentation d'impôt et avec un endettement maîtrisé que nous poursuivrons nos efforts.

Je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Philippe PUJOL

CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 6 Juillet 2022

REORGANISATION VENTE DES TICKETS DE CANTINE SCOLAIRE

Avec le départ de la Trésorerie de Tarascon à Foix, les tickets de cantine ne seront plus conformes aux procédures comptables départementales.

En effet, pour une meilleure traçabilité nous devons établir une facture en fin de mois pour les repas consommés.

Il convient donc de clôturer la régie Ticket de Cantine Scolaire.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DECISION MODIFICATIVE

De l'examen des documents budgétaires de la Commune par Monsieur le Percepteur, il ressort qu'une erreur de paramétrage déséquilibre le budget au niveau des écritures d'ordres.

Il est donc nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Mouvement de crédit à la Section de Fonctionnement entre les comptes :

678 (042) de - 1 000 €

678 de + 1 000 €

Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022

Subventions accordées en 2022 identiques aux montants octroyés en 2021.

Pour rappel, un crédit accessoire est toujours réservé pour d'éventuelles subventions exceptionnelles.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.



L'association « Pâte à Chou-fleur » a reçu un prix pour le « Village Fleuri »

TRAVAUX AMENAGEMENT ZONE DU BEAL

Monsieur le Maire fait le point au niveau des travaux pour l'aménagement de la Zone du Béal et expose au Conseil Municipal que de nombreuses démarches administratives vont devoir être engagées (Dépôt Permis de Construire, Marché, Etc.).

- ▶ Après délibération le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les démarches pour la réalisation de ce projet.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Adhésion à « Panneau Pocket » **TELECHARGEZ L'APPLICATION SUR VOTRE SMARTPHONE !**

Au vue de l'évolution des technologies, il conviendrait d'améliorer notre système d'information aux administrés (*appel micro*). En effet, de nombreuses personnes ne se trouvent pas dans le village au moment des annonces.

Lors du Salon des Maires de l'Ariège, il nous a été présenté l'application « Panneau Pocket » :

C'est une application mobile ne récoltant pas de données personnelles, simple et gratuite pour les utilisateurs, qui permet à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur Commune. C'est la version mobile du « Panneau d'information fixe ».



Les utilisateurs reçoivent une notification instantanément sur leur portable à chaque nouvelle alerte ou information. C'est donc l'information qui vient à eux.

Tout le monde peut utiliser l'application : les résidents permanents de la commune, les visiteurs occasionnels, les touristes, les personnes possédant une résidence secondaire...

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Conseil municipal du 31 Août 2022

MARCHE : TRAVAUX ZONE DU BEAL

- Délibération de principe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de marché pour les travaux d'aménagement de la zone de loisir du Béal est clôturée.

Afin de pouvoir lancer les travaux dans les meilleurs délais, le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à engager les démarches pour la réalisation de ce projet.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- Emprunt Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de ces travaux, il serait judicieux de faire un emprunt à court terme pour compenser la TVA en attente de son reversement.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS POSTES EMPLOI AGENTS

- Poste Agent Entretien

Il semble nécessaire de créer un poste pour un emploi permanent d'Agent d'Entretien dans le grade d'Adjoint technique 2ème classe à temps non complet, à raison de 19 heures hebdomadaires annualisées, dans le cadre du remplacement de Mmes ANSION et PEYLET.

- Augmentation Heures ATSEM

Il est également nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'ATSEM (de 22 heures hebdomadaires annualisées à 28 heures hebdomadaires annualisées) afin de pouvoir faire face aux nécessités de services pour le ménage des locaux de l'école maternelle.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Délibération Communes Forestières

Il conviendrait de mandater l'Association des Communes Forestières pour engager une procédure d'incorporation et d'acquisition de biens sans maître dans le domaine communal.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège) – Etude École

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu du CAUE sur la rénovation et l'aménagement de l'école.

- Poubelles

Les Elus dénoncent les incivilités récurrentes constatées aux abords des points de ramassage collectifs. En effet des sacs poubelles sont déposés à même le sol, au pied des containers à ordures ménagères. Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire à la propreté publique, et rend désagréables les abords du village.

Le nettoyage a également d'importantes conséquences financières sur le budget Communal.

Conseil municipal du 12 Octobre 2022

DELIBERATION PROTECTION FONCTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est tenue de protéger les élus contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, les préjudices subis.

Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat de l' élu.

Il est précisé qu'une déclaration a été faite auprès de Groupama, assureur de la collectivité, pour prendre en charge ces types d'affaires au titre du contrat « responsabilité civile et protection juridique des élus ».

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Carton rouge : ce rappel et cette délibération ont eu lieu après l'agression inadmissible, par un habitant d'Arignac, d'un de nos élus, dans l'exercice de ses fonctions.

OPERATION DE TRAVAUX DE VOIRIE « DETR INTERCOMMUNALE »

L'arrêté préfectoral du 5 octobre 2017 autorise les Communautés de Communes à réaliser, par voie de mandat, les travaux de voirie des communes membres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux de voirie sur la commune d'Arignac pour l'année 2023.

Il souligne l'opportunité de conventionner avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon pour la réalisation de ces travaux. Cette démarche permet aux communes de disposer d'un subventionnement majoré dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Dans ce cadre, il présente le projet de convention de mandat.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENTALE : CHEMIN DE MENAC

Monsieur le Maire propose d'inscrire la création du nouveau Chemin de Ménac sur un programme d'investissement 2023 avec une demande de Subvention auprès du Conseil Départemental afin d'alléger la participation communale.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION PASSAGE A LA NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Il est rappelé que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instaurée le 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, elle présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales (*régions, départements, EPCI et communes*). Elle étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Le passage à la M57 sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Les Communes qui le souhaitent, peuvent demander ce passage à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION ORANGE / TOTEM

Une convention en date de 1997 a été signée entre la Commune et Orange ayant pour objet l'hébergement d'un pylône de téléphonie sur la parcelle du PECH.

Orange a mis en place une filiale dénommée Totem, destinée exclusivement à la gestion des pylônes et a notifié à la Commune l'apport du pylône au profit de sa filiale TOTEM. Une nouvelle convention va donc devoir être signée.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION POSTE EMPLOI AGENT D'ENTRETIEN

Il convient d'annuler et de délibérer à nouveau sur le poste d'agent d'entretien.

En effet, celui-ci nécessite plus de temps de travail. Il convient donc de créer un poste pour un emploi permanent d'Agent d'Entretien dans le grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires annualisées (*et non 19 heures comme précédemment voté*).

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Conseil municipal du 7 Décembre 2022

DELIBERATION FONCIER : LA BERNIERE

Monsieur le Maire rappelle la demande d'acquisition des parcelles communales cadastrées C0995 et C0986 sises à Las Bernieros 09400 ARIGNAC.

Il présente l'esquisse cadastrale réalisée par la Société LBP Etudes et Conseils, Géomètre Expert Foncier, délimitant les parties à céder de 1a 05ca et 07ca numérotées C0995 et C0986 et propose de vendre ces parcelles à Monsieur TEIXEIRA pour 1€ symbolique.

Monsieur TEIXEIRA prendrait à sa charge tous les frais afférents à cette cession.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

AUTORISATION CHEMINS COMMUNAUX : CLOTURES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur ESCALIERE rencontre des problèmes au niveau de ses clôtures. En effet, afin d'éviter la divagation de ses troupeaux, celui-ci est contraint de clôturer certains chemins communaux. Or, à plusieurs reprises, il a trouvé ses clôtures endommagées.

Après en avoir délibéré, il est convenu que Monsieur ESCALIERE a l'accord de la Mairie pour clôturer les chemins communaux suivants :

- Chemin de la Goute : Fils et Poignée.
- Chemin de la Bouzigue : Système HOT ROD (barrière mobile).
- Chemin du Pont de Fil : Système HOT ROD.

Dans tous les cas, Monsieur ESCALIERE devra signaler ces clôtures par de la rubalise ou tout autre dispositif de visualisations.

Délibération votée : 12 voix POUR 1 voix CONTRE



DELIBERATION SSST

La Commune est adhérente au Service Santé et Sécurité au Travail (SSST) du Centre de Gestion de l'Ariège ; celui-ci a validé un certain nombre d'évolutions notamment en matière de tarifs.

Il convient donc de valider cela afin de signer un avenant à la convention initiale d'adhésion au service Santé et Sécurité au Travail (SSST) du Centre de Gestion de l'Ariège prenant en compte ces modifications.

Délibération votée : 12 voix POUR 1 voix ABSTENTION

TRAVAUX INVESTISSEMENTS 2023

- Chemin de Ménac

Pour rappel : La création du Chemin de Ménac permettra aux engins de gros gabarits type Poids Lourds, Engins Agricoles, Pompier, etc., d'accéder à Ménac sans passer par le centre-bourg qui s'avère être trop étroit.

Monsieur le Maire propose d'inscrire la création du Chemin de Ménac sur un programme d'investissement 2023 et de déposer des demandes de Subvention afin d'alléger la participation communale :

- Subvention Départementale
- DETR Intercommunale

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- École

Pour rappel : La Mairie a saisi le CAUE et le SDE09 afin de mener une réflexion sur l'aménagement de l'étage de l'école, sa rénovation énergétique et sa mise aux normes (Portail + Visiophone).

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation afin de recruter un cabinet d'architecture.

Il propose également d'inscrire l'ensemble des travaux sur un programme d'investissement 2023 et de déposer des demandes de Subventions afin d'alléger la participation communale :

- DETR (Préfecture)
- Subvention Régionale

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Nous remercions, pour leur engagement, les personnes qui décorent le rond-point du village tout au long de l'année. Toutefois, nous déplorons un nouvel acte d'incivilité : Le bonhomme de neige a été vandalisé !

- Salle des Fêtes

Il devient nécessaire de revoir le règlement de la Salle des Fêtes suite à de nombreux problèmes relevés cette année.

Après en avoir délibéré, il est décidé les modifications suivantes applicables au 1^{er} Janvier 2023 :

- Augmentation de 50 € du tarif : 200 € pour les Arignacois et 400 € pour les non Arignacois.
- Suite à des problèmes de ménage, celui-ci devra être intégralement réalisé par les locataires et une caution de 150 € sera demandée à la réservation pour faire face à tout problème.
- Un état des lieux sera dressé avant et après la location : le vendredi à 14h et le lundi à 9h. Les personnes ne pouvant pas se rendre aux 2 états des lieux n'obtiendront pas la location.

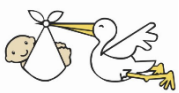
Délibération votée à l'unanimité des membres présents.



PERMIS DE CONSTRUIRE

CASSE Chantal	23 Chemin de la Gourgue	Extension Maison + Fermeture Garage
PIQUEMAL Evelyne et BILLIA Eric	8 Bis Chemin du Moulin	Garage + Véranda
GAEC MARZINIÈRE	Hameau de Ménac	Extension stabulation + Appentis
CATALA Michel et Arlette	1 Impasse d'Ugnac	Garage
MERLIN Jean-Louis	12 Bis Rue de la Ritourio	Réhabilitation maison d'habitation

ETAT CIVIL



NAISSANCE

TORO ORLIAC Julia, Véronique, Sylvie	03 Mars 2022
TEIXEIRA Lenzo	06 Août 2022
ARMENIO Élio	24 Décembre 2022
DUPUY Dany	27 Décembre 2022



DECES

CASSE née GOUZY Thérèse	13 Février 2022
DORATTI née FERRER Raymonde	08 Juillet 2022
BERTULETTI née PEREIRA DA CUNHA Lucie	07 Août 2022
BRICCHI née DEPRADE Louise	10 Septembre 2022
FORGUES née LORENZI Irène	1 ^{er} Octobre 2022
BERNADAC Claude	07 Novembre 2022
LAGUERRE Jean	24 Novembre 2022
BLAZY née DORCA Solange	29 Novembre 2022
DE MACEDO née GOMES Jacqueline	05 Décembre 2022
BELMONTE Martin	08 Décembre 2022

UNE NOUVELLE BOUTIQUE AU VILLAGE !



La boutique « Le Bonnet des Montagnes » propose des bonnets et accessoires : snoods, bandeaux, écharpes, étoles et plaid, réalisés artisanalement, en pure laine de brebis mérinos.

Vous pouvez commander votre bonnet sur la boutique en ligne :
<https://lebonnetdesmontagnes.fr/ou> à l'atelier à Arignac.

Contact : par mail à marie@lebonnetdesmontagnes.fr
et sur [Facebook](#) et [Instagram](#) @LeBonnetdesMontagnes

GALETTE FOYER RURAL

La dégustation de la galette des rois organisée par le foyer rural et proposée à tous les habitants du village, a eu lieu le 8 janvier à la salle des fêtes.

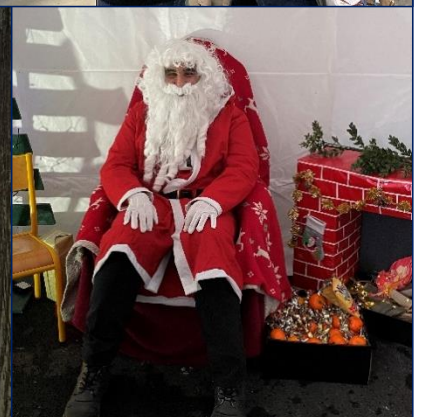
Pour le plus grand plaisir de tous les participants, la chorale "UNISSON" a donné un récital de chants de Noël.

Cette animation s'est terminée par le partage des galettes en toute convivialité.



LE MARCHE DE NOEL ASPARELA (Association des Parents d'Elèves d'Arignac) :

Un Joyeux moment pour les enfants, les parents, et toute l'équipe éducative



LES DOSSIERS 2022 DE LA COMCOM'

@ Inauguration du Pôle Enfance Robert NAUDI

Après plus d'un an de travaux, le tout nouveau Pôle Enfance Robert NAUDI a été inauguré le 29 juin 2022. Cet investissement de près d'1,5 millions d'euros a été financé par la Communauté de Communes, l'Etat, la Région, le Département et la CAF de l'Ariège. Dès son ouverture, ce sont en moyenne 80 enfants qui ont été accueillis quotidiennement confirmant ainsi l'intérêt de cette structure.



@ Installation de France Services 3 rue de la République à Tarascon

Depuis mars 2022, France Services s'est installé au 3 rue de la République à Tarascon/A. Deux agents intercommunaux sont désormais à même de faciliter les démarches administratives de chacun en assurant un accompagnement personnalisé. Des permanences sont également assurées par les opérateurs partenaires du dispositif. Pour tout renseignement ou rendez-vous : 05 61 64 89 29 ou franceservices@cc-paysdetarascon.fr

@ Adoption d'un projet de territoire

Un nouveau projet de territoire a été adopté par l'assemblée communautaire. Ce document a permis de fixer les grandes orientations politiques du territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Accompagné dans cette démarche par l'Agence d'Urbanisme d'Aménagement Toulouse (AUAT), la Communauté de Communes dispose désormais d'un cadre politique destiné à favoriser la cohérence de ses actions.

LES ETUDE EN COURS :

En 2022 plusieurs études ont été lancées dont les conclusions seront rendues en 2023. Elles concernent :

- Le développement de l'activité thermale,
- La mise en place d'un hôtel d'entreprise,
- La réalisation d'un habitat inclusif,
- Un inventaire des friches et disponibilités foncières,
- La mise en place d'une opération d'aide à la rénovation de l'Habitat.

LES SERVICES DE PROXIMITE en chiffres :

- TAD : 25000 km/an
- Réseau de lecture (LAD) :
1600 adhérents, 25 000 prêts



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : www.cc-paysdetarascon.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h

19 av. de Sabart 09400 TARASCON-SUR-ARIEGE Tél. : 05 34 09 86 30 Mail : contact@cc-paysdetarascon.fr

*A l'occasion de la nouvelle année,
Le Maire,
le Conseil Municipal,
les Associations.*

*vous invitent à lever
le « verre de l'amitié »*

*Samedi 28 Janvier 2023, à 18h30,
à la Salle des fêtes !*

